



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes

Question écrite n° 10141

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur l'inquiétante évolution de l'obésité des enfants. Avec une croissance de plus de 17 % en dix ans des jeunes obèses, nous pouvons nous interroger légitimement sur le devenir de ce problème de santé publique. En effet, il semble important que l'administration scolaire puisse mener un programme de lutte contre l'obésité. Aujourd'hui, nous ne pouvons que déplorer le manque d'informations sur ce sujet. C'est pourquoi il souhaiterait que soit envisagée la mise en place d'un protocole expérimental afin de pallier cette maladie et qu'éventuellement les écoles du département du Calvados puissent s'inscrire dans cette démarche.

Texte de la réponse

La nutrition est un facteur important de santé et de bien-être, notamment au moment de l'enfance et de l'adolescence où les besoins nutritionnels doivent être bien couverts, pour lui permettre une croissance harmonieuse et équilibrée. Des études récentes réalisées auprès des jeunes scolarisés montrent que leurs habitudes alimentaires sont loin d'être toujours adaptées à leurs besoins physiologiques et traduisent, pour un nombre non négligeable d'entre eux, un déséquilibre dans leur mode de consommation (excès de lipides, insuffisances de calcium et de fer) qui peut les conduire à des problèmes d'obésité. C'est pour cette raison et pour prévenir de tels effets que le ministère de l'éducation nationale, conscient de ce problème, a décidé d'accentuer son action contre les déséquilibres alimentaires des élèves, à travers le développement d'une politique globale d'éducation à la santé concernant le domaine de l'hygiène de vie, de l'alimentation et de la nutrition, afin de leur faire adopter des comportements responsables vis-à-vis de leur santé. Cette éducation à l'alimentation et à la nutrition est intégrée, dès l'école élémentaire et au collège, dans le cadre des programmes. Cet enseignement est bien souvent complété, pour les collégiens et les lycéens, par des actions collectives d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque qui s'inscrivent dans le cadre du volet « santé » du projet d'établissement, et qui sont menées à leur égard sur le thème de l'hygiène de vie par les personnels médico-sociaux en collaboration avec les autres membres de la communauté éducative. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale se préoccupe aussi de la qualité et de l'équilibre alimentaire des repas proposés aux élèves dans le cadre de la restauration scolaire, en donnant régulièrement des instructions aux personnels directement concernés des établissements scolaires (intendants, cuisiniers, personnes chargées des achats alimentaires) afin que ceux-ci veillent plus particulièrement au problème du contrôle de la qualité et de la quantité des aliments destinés à l'élaboration des repas servis dans les cantines. Enfin, tenant compte de la dégradation de la situation économique et sociale qui touche de nombreuses familles, le ministère de l'éducation nationale a créé un fonds social pour les cantines (circulaire n° 97-187 du 4 septembre 1997) destiné à permettre aux élèves l'accès à la restauration scolaire, notamment pour « les enfants qui se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les dépenses liées à la restauration ». Cet effort, néanmoins, ne saurait être dissocié de celui que les familles doivent entreprendre en dehors du temps scolaire à l'égard de leurs enfants, pour que cette action puisse avoir de réels effets sur leur santé.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10141

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 796

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2259